

# VIVRE A HURE

LA GAZETTE 002

“ BIWE A HURE ”



HURE D' HIER

## Le Mot du Maire



LE MAIRE ET LES CONSEILLERS VOUS PARLENT



LA VOIRIE

SEPTEMBRE – OCTOBRE - NOVEMBRE 2020

## J'AIME MA COMMUNE JE L'ANIME

'EYMI MA COUMUNE, L'ANIMI'

Dans la continuité de la première publication, voici de nouvelles informations qui nous l'espérons, vous permettront de suivre les différentes évolutions qui s'opèrent ou qui vont avoir lieu sur notre commune.

Nous allons intégrer de nouvelles rubriques, comme les mots mêlés, des recettes, et quelques mots de Gascon. N'hésitez pas à venir nous partager vos recettes, ou autres informations qui vous tiennent à cœur.

### **Selon vous, à quoi devrait ressembler le Hure de demain ?**

Nous vous avons fait cette promesse lors de la présentation de l'équipe candidate à la municipalité : permettre aux habitants d'exprimer plus facilement leurs besoins, opinions, ....

Pour se faire, nous avons mis à votre disposition une boîte à idées (une boîte aux lettres spécifique à l'abri bus), afin que chacun, petits et grands, puisse soumettre un projet, un besoin, une envie ... que la municipalité étudiera avec grande attention.

Bien entendu, pour ceux qui le souhaitent vous pouvez toujours adresser un mail à l'adresse suivante : [mairie@hure.fr](mailto:mairie@hure.fr)

Par ailleurs, l'air du numérique doit nous permettre de diminuer notre consommation de papier. Aussi, nous vous proposons de ne plus recevoir cette gazette dans votre boîte aux lettres mais par mail si vous le souhaitez.

- Pour cela il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées par mail : [mairie@hure.fr](mailto:mairie@hure.fr) en indiquant « Gazette numérique » dans le titre du message

Retrouvez nous sur facebook :

[Mairie HURE](#)



Cela vous permet d'avoir en direct des informations.

Nous partageons avec vous les informations importantes concernant notre commune.

### **Achats Groupés :**

Une première étude concernant les granulés à été diffusée aux personnes qui nous ont sollicitées, cela concernait principalement les granulés. Nous continuons à travailler sur le sujet, pour le bois et le fioul. Notre objectif est de vous proposer des études comparatives plus tôt dans la saison pour envisager des achats groupés répondant aux attentes d'une majorité de demandeurs.

**Les numéros utiles :** comme annoncé dans le numéro précédent, nous vous proposons un recueil de numéros utiles pour la commune. Nous avons renoncé à la plastification pour des raisons écologiques. Une version va bientôt vous être proposée avec les coordonnées des professionnels de la commune.

« Cela peut vous intéresser »

### **Conseil municipal : Procès-verbal, délibération, compte rendu : Kesako ?**

Lors des réunions du conseil municipal, des décisions sont prises lors d'un vote. Le résultat de ce vote est appelé délibération.

Le procès-verbal de séance reprend toutes les discussions et interventions qui peuvent précéder une délibération.

Le compte rendu de séance, quant à lui récapitule toutes les délibérations adoptées en séance. Le compte rendu de séance se veut donc plus succinct que le procès-verbal. En effet, légalement, certaines mentions figurant dans le procès-verbal ne doivent pas être reprises dans le compte rendu.

Le compte rendu est affiché à la porte de la mairie dans les 8 jours de la séance. La durée de l'affichage du compte rendu n'est pas précisée. Il convient cependant d'observer un délai raisonnable afin de permettre aux administrés qui le souhaitent de prendre connaissance des délibérations nouvellement votées. Afin de laisser à chacun le temps nécessaire, il a été décidé de laisser afficher le compte rendu d'une séance jusqu'à l'affichage du compte rendu suivant.

**LES ELUS ONT LA PAROLE**

Chers habitants,

Tout d'abord un mot de remerciement à l'ensemble de l'équipe municipale pour ses idées et ses valeurs au service de notre commune ; un mot de remerciement aussi au personnel communal qui adapte son emploi du temps en fonction de la météo ou des urgences.

Comme vous avez pu le constater et comme vous allez le voir encore dans les semaines à venir, de nouvelles infrastructures et quelques travaux de voirie modifient le paysage de notre village.

En effet, depuis ces quelques mois que nous sommes en place, nous avons organisé 5 conseils municipaux permettant ainsi de mettre en action les idées des différentes commissions communales (travail préparatoire et étude comparative des devis).

Ces nouveautés se traduisent par une mise en beauté des massifs pour les aider à mieux se développer, les futures installations prévues (tables de ping-pong et de pique-nique autour du terrain de tennis, panier de basket dans le même terrain), la création d'un parc fruitier, la restauration et l'installation des bancs en pierre pour ceux qui attendent le bus et profiter de l'espace du terrain de tennis, la mise à disposition de cendriers communaux, la mise en extérieur du défibrillateur situé à la plaine des sports et l'installation d'un appareil supplémentaire à la salle des fêtes, l'aménagement en bibliothèque urbaine de l'abribus, la réparation d'une tête de pont au lieu-dit Gourget, le marquage au sol des différents plateaux de ralentissement dans le bourg, la sécurisation de l'entrée du lieu-dit Baudillot, la sécurisation du carrefour entre la voie communale venant de Noailac et la VC9 par l'implantation d'un STOP, installation d'une boîte à idées, ...

Le seul mois de septembre a été marqué par la rentrée scolaire particulière – à ce sujet, nos enfants, leurs parents et l'ensemble des adultes travaillant dans les écoles font preuve de beaucoup d'adaptabilité au gré des différentes consignes sanitaires - les journées du patrimoine avec l'ouverture de l'église en journée et la célébration du 1er mariage de ce mandat.

Du fait des circonstances exceptionnelles, il est difficile de vous réunir, d'assister à des événements festifs (fête annuelle, repas organisés par les associations, commémorations nationales...), de nous rencontrer élus/habitants lors d'événements conviviaux et malheureusement pour une durée indéterminée.

Espérons que nous pourrions organiser les vœux de la municipalité et la maiade en 2021.

Bonne lecture !

**Mylène MORIN, Maire de HURE**

Dans cette rubrique, nous avons proposé aux élus de s'exprimer librement dans ce que l'on pourrait considérer comme une « tribune ».

Pour ma part, cela me paraît intéressant de pouvoir m'exprimer sur différents thèmes, sans avoir de schéma directeur. Lorsque j'ai intégré dans le cadre du mandat précédent l'équipe municipale en tant qu' élu, j'ai découvert un nouvel univers, au sein duquel les acteurs en place à l'époque œuvraient pour faire fonctionner et dynamiser notre commune.

En choisissant de continuer avec la toute nouvelle équipe, mon objectif était et reste toujours d'animer notre commune au travers de nouveaux projets, mais aussi de continuer à œuvrer dans de nombreuses commissions.

Ces travaux au sein de commissions, syndicats divers et variés permettent parfois de faire avancer notre quotidien, pas toujours comme nous le souhaiterions, mais vos élus sont toujours présents.

Les actions menées au sein du conseil municipal sont d'autant plus belles, lorsqu'elles sont la suite logique de démarches initialisées avec une association, j'en veux pour preuve l'article sur Mauricette BEUCAILLOU. J'ai commencé mes recherches avec les Hurons du Canal, j'ai pu progresser grâce à l'un de nos élus, et cela aboutira je l'espère à une action significative au sein de notre village.

Ma mission auprès des écoles, m'amène à participer activement à rendre la vie des élèves plus agréable et plus sûre, en travaillant avec le SIVOS (vie scolaire). Des zones de peinture sous le préau de l'école maternelle vont être rafraichies par les élu(e)s de la commune, les travaux ont pris du retard, à la suite d'erreurs de livraisons...

Avec l'équipe en charge de la communication dont je fais partie, nous avons décidé de faire évoluer le format et les contenus de la Gazette, afin de vous apporter un nouveau regard sur la commune. Nous continuerons de la faire vivre en essayant, dès que possible d'innover.

Dernièrement, j'ai eu l'honneur d'assister Mme le Maire lors d'une cérémonie de mariage, ce qui m'a rempli d'une immense fierté et de bonheur. C'est cela aussi la vie de la commune et une des missions des élus.

La période de confinement n'a pas facilité la transition, mais malgré tout, nous restons plus que jamais motivés. Certaines de nos actions donnent des résultats visibles, d'autres parfois plus importantes se préparent sur du long terme qui, soit n'aboutiront jamais, soit verront le jour sur le mandat suivant. Je vous remercie encore de votre confiance, et tous ensemble, continuons d'œuvrer pour que Hure soit une commune où il fait bon vivre.

**Gilles OLLIVIER 2e adjoint**



## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

L'association HURE EN GYM vous propose des cours de gymnastique volontaire le jeudi soir à la salle des fêtes de Hure avec 2 plages horaires :

- 18 :45 - 19 :45
- 20 :00 - 21 :00

Cours encadrés par une enseignante diplômée.

Une désinfection sera réalisée entre les deux séances.

**Report de la première séance au 15/10 à cause de la crise sanitaire COVID-19.**

Retrouvez-nous sur facebook  [Hure en Gym](#)

## ECOLE MATERNELLE/PLAINE DES SPORTS :

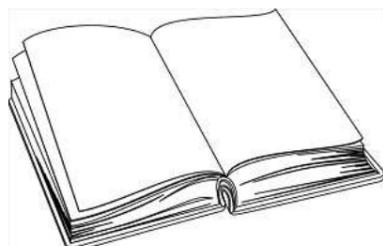
Pour des questions de sécurité et afin de permettre aux parents accompagnés de leurs enfants de circuler en toute confiance, nous demandons aux automobilistes de se garer en marche arrière. Un panneau rappelant l'arrêté municipal de 2010 va être mis en place. Mesure à l'attention de l'ensemble des usagers du parking.



## LA BIBLIOTHEQUE URBAINE S'AGRANDIT :

Pour notre plus grand plaisir, la bibliothèque urbaine, située pour mémoire à l'abri bus de la Place, a été victime de son succès.

Face à cet engouement nous avons eu l'obligation de l'agrandir. Aussi, nous profitons de cette édition pour remercier tous les participants prêteurs et emprunteurs.



## LES 10 COMMANDEMENTS DU DRONE CIVIL POUR LES PARTICULIERS

**L'utilisation d'un drone est très réglementée. Nous souhaitons vous rappeler les 10 règles fondamentales.**

1. Les personnes et les véhicules tu ne survoleras
2. Les hauteurs maximales de vol tu respecteras (50 mètres)
3. A l'œil ton drone tu garderas et de jour uniquement tu l'utiliseras
4. Survoler un espace public en agglomération tu t'abstiendras
5. Loin des aérodromes ton drone tu garderas
6. Les sites sensibles ou protégés tu ne survoleras (monuments historiques, réserves naturelles, ...)
7. La vie privée d'autrui tu respecteras. Les propriétés privées tu ne survoleras
8. Pour toi les images tu garderas
9. Ton assurance tu appelleras
10. En cas de doute te renseigner tu devras (DGAC (direction générale de l'Aviation civile) /CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) /FFAM (Fédération Française d'AéroModélisme) / FPDC (Fédération Professionnelle du Drone Civil)

INFORMATIONS DIVERSES

Lettre ouverte des amis de la résistance de l'ANACR comité du Réolais

« Mauricette GARRAS épouse BEUCAILLOU est née en 1920 à HURE. Jean DESPUJOLS est né, lui, en 1925 toujours à HURE.

Et chacun de leur côté, ils ont compris très jeunes, que le gouvernement de Vichy ce n'était pas normal. Ce qui était normal, c'était pour Mauricette et René de sauver une petite fille innocente et pour Jean, de distribuer des tracts en prenant tous les risques (arrestation, torture, poteau d'exécution, déportation). Il fallait réveiller les esprits endormis par le maréchal PÉTAIN.

Celui qui le savez-vous bien, en octobre 1940 à Montoire, serre la main d'Hitler !

Et vous connaissez la suite : la tragédie des camps de déportation, d'extermination pour tous les « indésirables ».

Mauricette de la famille des « justes » et Jean de celle des résistants, sont, de ce fait, cousins pour l'éternité. Aussi, en 2020, les amis de la résistance de l'ANACR comité du Réolais (sis à HURE) leur devait ce modeste hommage. N'oublions jamais leur engagement sans faille au service de nos libertés. »

**Référent Moustique**

Depuis l'été 2004 où il a été pour la première fois aperçu dans le Sud Est de la France, venu tout droit d'Italie, le moustique tigre poursuit d'été en été son invasion du territoire. Aux premières chaleurs estivales de 2019, il colonise déjà 51 départements dont la Gironde. Sans tomber dans la psychose puisqu'il ne naît pas porteur de maladies dans l'hexagone, il est essentiel de réduire sa population là où il est implanté, et de freiner sa progression.

Pour se faire chaque commune doit désigner parmi ses conseillers municipaux un « référent moustique ». Il sera notamment chargé de relayer auprès des habitants les informations transmises par les institutions. Pour Hure, c'est Johnny LEGERE qui assurera ce rôle.

En attendant les premières communications spécifiques, nous souhaitons vous rappeler quelques gestes simples pour les limiter les lieux de pontes :

- Supprimer tous les points d'eau stagnants : petits récipients, encombrants, ...
- Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine et supprimer les soucoupes des pots de fleurs.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et nettoyer régulièrement les gouttières.
- Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu.
- Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau stagnante.

L'éradication est impossible, mais nous pouvons réduire significativement la nuisance en appliquant les bons gestes tous ensemble.

**Fumeurs, avez-vous pensé à recycler vos mégots ?**

Aujourd'hui, 1/3 des mégots finissent incinérés ou enfouis quand ils sont jetés à la poubelle. Les 2/3 restants sont jetés au sol et finissent en fin de parcours dans les cours d'eau. Avec plus de 4 000 substances toxiques, le mégot de cigarette est le 3ème déchet le plus mortel dans nos océans.

Quelques chiffres clefs :

- 1er déchet au sol
- 1/3 incinérés ou enfouis sous terre
- 60 milliards de mégots produits chaque année
- 500 litres d'eau polluée par mégot
- Un mégot met 15 ans pour se dégrader
- 8 millions de mégots sont jetés chaque minute dans le monde
- 66.66% des mégots finissent dans la nature, sur les trottoirs...

Face à cet énorme impact environnemental, la municipalité a décidé, via l'association Greenminded, de recycler l'ensemble des mégots qui seront déposés dans les cendriers publics. Pour bénéficier d'un tarif attractif, nous avons opté dans un premier temps pour un kit qui permettra de recycler l'équivalent de 10 000 mégots.

Nous invitons les habitants qui souhaitent participer gratuitement à cette initiative à déposer leurs mégots secs dans un contenant adapté à la mairie.

Les mégots étant principalement en acétate de cellulose (matière plastique), ils seront recyclés après dépollution. Sachez qu'avec 10 000 mégots, il est possible de faire intégralement une planche de surf ...

Par ailleurs, les employés municipaux nous ont fait remarquer que devant certaines habitations du Bourg, des mégots s'entassaient dans les caniveaux. Nous remercions les auteurs de ces incivilités de stopper cette pratique.

**Notre Gazette sur du papier recyclé !**

Lors du premier numéro, nous avons proposé aux habitants désireux de recevoir cette gazette sous format numérique de se rapprocher du secrétariat de la Mairie.

Nous sommes conscients que nombreux d'entre vous sont attachés à la version papier. Soucieux néanmoins d'œuvrer pour l'environnement, nous avons opté pour imprimer les prochains numéros de la gazette sur du papier recyclé. Car, il n'y a pas de petite action pour tenter de sauver la planète ...

**RECETTES D'AUTOMNE****Gâteau aux figes et mascarpone (6 personnes)**

4 œufs, 10 figes fraîches  
 200 g de farine, 200 g de sucre, 200 g de beurre  
 1 sachet de levure chimique  
 100 g de mascarpone, 12 cl de crème liquide  
 20 g de sucre glace  
 Préchauffage du four à 200°C  
 Dans un saladier, faire blanchir les jaunes d'œufs avec le sucre. Faire fondre le beurre puis l'incorporer au mélange blanchi. Ajouter la farine et la levure. Mélanger jusqu'à obtenir une homogénéité.  
 Monter les blancs en neige puis les incorporer délicatement au mélange.  
 Beurrer et fariner un moule à gâteau puis y verser la pâte et enfourner pour 35-40 minutes de cuisson. A la sortie du four, laisser tiédir puis démouler le gâteau.  
 Sortir la crème liquide du réfrigérateur et la monter en chantilly avec le sucre glace ; incorporer petit à petit le mascarpone.  
 Napper le gâteau de crème fouettée au mascarpone puis laver et couper les figes en quartiers avant de les disposer sur la crème.  
 Réserver le gâteau au frais jusqu'au moment de servir.

**Soupe potiron-châtaigne (6 personnes)**

1 kg de potiron



2 carottes  
 1 oignon  
 100 g de châtaignes  
 Sel, poivre  
 Gingembre (facultatif)

Dans une cocotte, mettre le potiron, les carottes, l'oignon (et gingembre) et cuire à feu doux dans l'eau assaisonnée.

Pendant, ce temps, faire cuire les châtaignes dans l'eau salée, les égoutter et les peler.

Rajouter les châtaignes cuites aux légumes et mixer le tout.

Vous pouvez, pour adoucir, rajouter un peu de crème fraîche.

Il ne vous reste plus qu'à déguster. Bon appétit

**JEUX****Les mots mêlés Hurois :**

Afin que la gazette soit également un moment d'amusement, nous avons décidé de vous proposer au fil des prochains numéros un mini jeu. Les deux premiers numéros seront consacrés aux nombreux lieux-dits de la commune à travers les mots mêlés ci-dessous.

Les connaissiez-vous tous ?

X E B R E Y B A R A A R Q N Q H L T H C H S D Q M  
 N D O S Z L N E D E Y T A U R H S K N V G N D L P  
 Q R G Ç S C F O R H U G M E G B E U U P C A T K Ç  
 Q V I J K Q N S S E Ç M P B M K C E D J B I X J E  
 K K L R L D C W G N G E Q O J N I B T C O L X Y D  
 U Q E H Y M K V G D A E L R C R I G X D U U J O T  
 Y L R O A C M H S T U S L J R I A E D H Z J Y I K  
 N Ç O O H O W R Z J C A L A Q B L C Z G I S M Z B  
 F Y C C R U P W P A P U L R L Z D M P Ç G G Z Q C  
 K W W A Z S S U D N R W Z W M A E I J O U S U H Q  
 T C F M N S Y O T T N S Y W O T A L U W E H Ç T A  
 V T G E N A Y K R I D Q Y Y E V I R E B Q V K M E  
 D D F M U U U H Q E W T Y J F T G S E X L Q T Y U  
 Ç L A P A L E T E U M S B G S E S E V S S Ç X V A  
 B W R P D J Y Y X A F Q L A T A V Q V L A P M W E  
 K Ç Q Ç H P B E R T R A N T I U W P L I Z J U N F  
 Ç N R I I N D C H J U D N L C W A F B B A W K V Y  
 W J P R O Y H G G D R D U N S P Z G V R B Q Ç J E  
 B U U S V E Z M E E V O D U P O L H I E E R E R I  
 I V A C Z C P T Ç T M W P G L U K S Z R R M Y Q G  
 X L H K A Q H Z T A E E S R M J W E J V E V P F I  
 B I C D Y N A J L K F E F N U G B E W S C M C Q D  
 T N P G Q G E C U X M J Z Z K A E F H I Ç L N C Ç  
 D L Y Ç X V H S L I S L K D R I K C B V G X O Y X  
 I N T Z S A G U A F A E Q P T N P L T G Ç O F O B

BAZAS  
 BERTRAN  
 BLASON  
 BOUZIGUE  
 COUSSAU  
 DUPOL  
 FAUGAS  
 GLAUDET  
 GOURGET  
 JANTIEU  
 JULIANS  
 LALEGERE  
 LAMOULIASSE  
 LAPALETE  
 LARRIEU  
 LEROC  
 LITSANDRE  
 MARCHEZ  
 MERIGAU  
 RABEZE  
 SANSON



Pour chacune de nos parutions, nous vous ferons découvrir au travers d'une interview, un métier, une passion, une personnalité, qui marque ou qui a marqué la commune. Si vous avez envie de mettre en avant une personne, une association, un artisan un commerçant, contactez-nous, nous prendrons en charge le dossier.



L'histoire.....est belle !

C'est en travaillant sur le 3ème livre photos pour les Hurons du canal , que j'ai découvert au hasard de mes recherches cette histoire. Il nous paraît important de mettre en avant le comportement de certaines personnes.

Mauricette Beaucaillou travaillait comme femme de ménage chez ses voisins dans son village natal de Hure, dans la Gironde. René, son mari, était mécanicien dans un garage des environs. Au début de 1944, les Beaucaillou acceptèrent d'abriter chez eux une fillette juive de deux ans et demi, la petite Clairette Torrès.

Les arrestations de Juifs se multipliant dans la région, les parents, sachant qu'ils devraient peut-être s'enfuir précipitamment, se préoccupaient du sort de la petite. Ils la laissaient régulièrement chez un voisin, un négociant en vins nommé Reynaud, par l'intermédiaire duquel ils firent connaissance de René et Mauricette Beaucaillou.

Ces derniers accueillirent la petite fille juive à bras ouverts ; Clairette les appelait Tatie et Tonton. Ces derniers la présentaient partout comme la fille d'amis de Bordeaux qui n'arrivaient pas à s'en occuper. Les temps étaient difficiles.

Les Juifs de La Réole étaient victimes de dénonciations ; les soldats allemands patrouillaient dans la région et certains d'entre eux avaient réquisitionné un café situé à une centaine de mètres de l'appartement des Beaucaillou.

Clairette resta chez "Tatie et Tonton" jusqu'à la libération de Bordeaux. Après la guerre, les familles restèrent amies de longues années durant.

Le 12 mars 1996, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Mauricette et René Beaucaillou le titre de Juste parmi les Nations.

Nous pouvons raisonnablement envisager de continuer à travailler avec cet institut afin d'honorer localement la mémoire de cette ancienne habitante.

Grâce à l'aide d'une généalogiste bénévole, les recherches ont permis de faire progresser les « Hurons du canal » à l'initiative de la démarche. Clairette est âgée de 79ans, qui sait, vous aurez peut-être la surprise de la rencontrer sur notre commune ... (par Gilles)

#### sur les photos :

*En haut à gauche : Clairette TORRES(assises) Eugénie TORRES et à droite Mauricette BEAUCAILLOU.*

*En bas à droite : Mauricette, Clairette et René.*



## Le piégeage :

### Pourquoi, Comment et par Qui ?

Les amoureux du grand air ont déjà remarqué sur le territoire les panneaux « Attention piège » au bord des champs. Mais peu de personne savent en quoi consiste réellement le piégeage.

Souvent qualifié de barbare, cette activité souffre en réalité de la méconnaissance du grand public. Piéger ne signifie pas éradiquer mais plutôt réguler de manière raisonnée.

Si depuis la nuit des temps l'homme piège pour se nourrir et se vêtir, à l'air moderne l'homme piège pour éviter la prolifération d'animaux afin de :

- Protéger d'autres populations d'animaux qu'ils soient mammifères ou volatiles
- Protéger les récoltes agricoles (au sens large : poules, maïs, semences, ...)
- Protéger les protections qu'il s'est forgées (digues, ...)
- Protéger ses biens (les greniers des maisons, les abords du canal ...)

Le classement des animaux dans la catégorie nuisible est décidé par arrêté ministériel après une multitude d'études scientifiques et techniques.

Aussi, certains animaux comme le ragondin, la pie, la corneille, la fouine, sont classés scientifiquement comme nuisible au même titre que nous, nous considérons le rat et la souris comme malvenus dans nos habitations.

Le matériel utilisé est sévèrement réglementé pour éviter la maltraitance. Les pièges sont désamorçés la journée pour des raisons de sécurité.

Aussi, le piégeur visite ses pièges deux fois par jour évitant qu'un animal reste prisonnier trop longtemps. Ils sont installés loin des habitations pour éviter au maximum la prise d'animaux domestiques.

Précisons également que n'est pas piégeur qui veut. Pour obtenir l'agrément préfectoral requis, une formation est nécessaire. Déclaré à la Mairie le piégeur doit tenir un bilan quotidien de son activité, bilan qui sera transmis ensuite au département puis au niveau national pour synthèse et études.

Piéger demande beaucoup de préparation. Le piégeur est avant tout un passionné. Alors si vous en rencontrez un au hasard de vos ballades, ne pensez pas qu'il aime simplement faire mal aux animaux.

Car, en réalité il est bien plus amoureux de la nature que vous ne le pensez.



## Recyclage des déchets verts



Dans la continuité de notre démarche environnementale, nous mettons à votre disposition une benne à réception uniquement de vos déchets verts du **lundi 19 au dimanche 25 octobre inclus**.

Cette benne sera installée sur le parking de l'école afin que la circulation reste fluide et en toute sécurité.

Pour y avoir accès, nous vous remercions de bien vouloir vous manifester auprès de la mairie (par une visite, un appel ou l'envoi d'un mail au préalable).

Pour ceux qui n'ont pas de moyen de transport pour ces déchets et pas de connaissance à proximité pour les aider, merci de vous manifester par le même procédé afin qu'une solution vous soit apportée.

Les employés communaux et les prestataires extérieurs effectueront en même temps la taille des arbres de la commune et utiliseront aussi cette benne.

**BRULAGE DES DECHETS VERTS : QUELLE SOLUTION ALTERNATIVE ?**

La municipalité n'a pas besoin de vous rappeler que le fait de brûler ses déchets verts notamment (gazon, branches, ...), et ce peu importe la saison, vous expose à une amende administrative de 450 €.

Pourtant depuis de nombreuses années, nombre d'entre vous continuent de brûler ces déchets occasionnant parfois la gêne du voisinage.

Nous souhaitons profiter de cette gazette pour vous alerter et vous sensibiliser sur les risques de cette activité (en plus du risque d'incendie).

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est fortement émetteur de polluants atmosphériques dont les particules (PM), des oxydes d'azote (NOx), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatiles (COV), du benzène, des dioxines et des furanes. Pour beaucoup de ces éléments ils ont également la qualité d'être fortement cancérigène.

Saviez-vous que brûler 50 Kg de végétaux émet autant de particules qu'une voiture à moteur diesel récente qui parcourt 13 000 km ... et produit jusqu'à 700 fois plus de particules qu'un trajet de 20 km à la déchetterie ?

Malgré ces effets, nous avons cependant conscience que beaucoup d'entre vous ne brûlent pas pour le plaisir. Même si la déchetterie de La Réole ne se situe qu'à une dizaine de kilomètre de notre commune, chacun n'a pas les moyens matériels, comme une voiture et une remorque, pour réaliser ce déplacement.

C'est pourquoi la commission « agriculture, urbanisme, environnement et cadre de vie » a pris l'initiative de réfléchir aux alternatives que nous pouvons proposer aux habitants. Différentes pistes sont à l'étude comme l'achat groupé de sacs à gazons, la location d'un broyeur, l'achat en collaboration avec des communes avoisinantes d'un broyeur via une subvention de l'Etat, ...

Aussi, si vous avez des idées, n'hésitez pas à nous en faire part dans la boîte à idées mise à votre disposition ou par mail : [mairie@hure.fr](mailto:mairie@hure.fr)

En attendant, nous faisons appel à la solidarité entre voisins. Que ceux qui ont les équipements pour se rendre à la déchetterie proposent leur aide à ceux qui n'en ont pas. Chaque habitant, en réinventant des modes de solidarité, doit être un acteur du bien vivre sur la commune.



Enfin, nous profitons de cet article pour préciser, en revanche, que le brûlage des déchets non verts (plastique, pneu, ...) fera l'objet d'aucune indulgence de la part de l'équipe municipale qui se réserve le droit d'appeler les autorités le cas échéant.

**HURE AURA BIENTOT SON PROPRE LOGO :**

Puisque l'image est devenue un moyen de communication prépondérant dans notre société, nous avons souhaité doter notre commune d'un logo.

Un jeune graphiste Bordelais, Clément FEDOU, a proposé gratuitement ses compétences pour nous accompagner dans cette démarche. Le cahier des charges a été simple, créer un logo reprenant les symboles historiques définissant notre village. Nous avons reçu courant juillet les premières ébauches qui sont très prometteuses.

Puisque ce logo sera aussi votre logo, d'ici la fin de l'année, chaque habitant sera invité à participer au choix définitif par sondage. Le logo officiel sera alors dévoilé aux habitants lors des vœux de Madame le Maire courant Janvier 2021.



A LA PROCHAINE 'AOU COP QUE BEN'